



Commune de PAGNY-LA-VILLE

PAGNY LA VILLE est une commune rurale de 413 habitants. Nous sommes implantés le long de la rivière Saône. Cette particularité nous définit dans un environnement authentique et équilibré auquel nous sommes très attachés. Nous sommes intégrés à la CC des Rives de Saône composée de 38 communes pour un peu plus de 20 000 habitants. Comme toutes les communes rurales nous subissons la désertification des services et la désindustrialisation. L'activité économique locale est donc réduite et nécessite de se déplacer pour accéder aux services et à l'emploi. Nos terres sont essentiellement à usage agricole, le potentiel forestier quasiment inexistant.

La création d'un canal à grand gabarit depuis la Saône à partir de PAGNY LE CHÂTEAU jusqu'à SEURRE a permis le développement d'une zone d'activité nommée le « TECHNOPORT ». Elle bénéficie donc d'un accès fluvial mais aussi routier (A36) et ferroviaire par un raccordement à la ligne DIJON/SAINT AMOUR. Malgré ces atouts, la zone a du mal à se développer en raison de la proximité des villes de DOLE (25kms), DIJON, BEAUNE (entre 30 Kms), CHALON SUR SAONE (40 Kms) et plus éloigné, BESANCON qui focalisent les activités.

Sur les 150 hectares, PAGNY LA VILLE possède l'emprise de 48 hectares. Nous pensons que l'implantation d'un SMR pourrait entraîner la réindustrialisation et le développement de la zone. Par ailleurs nous constatons que le potentiel hydroélectrique n'est pas assez considéré. Un barrage sur le bras originel de la Saône est en train de se dégrader considérablement sans que rien ne soit fait. Ce serait sans doute l'opportunité de réhabiliter le site, d'éviter des inondations, tout en développant une production d'électricité décarbonée pilotable.

Contact : mairie.pagnylaville@orange.fr

**Notre point de vue sur les documents de planification
énergie climat soumis à la concertation**

Nous avons conscience de l'utilité de décarboner nos usages. Comme pour toute civilisation évoluée, ils sont conditionnés à l'énergie qui doit être accessible à tout moment à des prix compétitifs et supportables. C'est vital pour notre développement, le maintien du tissu économique et le pouvoir d'achat. C'est d'autant plus indispensable dans le monde rural où le recours à l'énergie est augmenté par l'éloignement des pôles d'activités et les services dont nos campagnes ont été dépourvues.

La crise énergétique de 2022 a mis en évidence des dispositions qui mettent en précarité tous les secteurs, sauf pour la finance. La Loi APER nous a permis de prendre conscience de nos enjeux énergétiques liés au transfert des usages. Nous sommes et allons être encore plus dépendant de l'électricité. Seules les productions pilotables et maîtrisables sont en mesure d'assurer l'approvisionnement et la continuité de nos usages.

La France a su assurer l'approvisionnement massif, stable, décarboné, à des prix compétitifs à l'ensemble d'entre nous pendant 40 ans tout en exportant proprement. Elle a la connaissance pour faire évoluer la filière industrielle qui l'a permis, sur son sol et à l'extérieur. Cette filière est génératrice d'emplois pérennes et durables.

Prétendre acquérir la stabilité de l'approvisionnement à partir d'énergies renouvelables intermittentes est un leurre. Notre niveau d'usage ne le permet pas.

La projection de la PPE3 de produire 700 TWh à l'horizon 2035 n'est pas réaliste au vu de l'évolution de la consommation au même horizon. Reconsidérée au fil du temps à la baisse par différentes instances, elle atteindra éventuellement, en 2035, 580 TWh (dont 40 à l'export) dans un contexte économique favorable accompagné d'une réindustrialisation et d'un transfert des usages réel.

Devoir adapter nos usages à la variabilité de ces productions est une folie destructrice. C'est économiquement et socialement infaisable sans casse. Une étude d'impact sur les conséquences de cette orientation est-elle effectuée ?

Les autres potentiels décarbonés sont très mal considérés. Il semble que la PPE3 veuille essentialiser un développement massif de l'éolien terrestre et de l'agrivoltaïsme. C'est dommageable et surtout très coûteux sur tous les budgets publics et privés.

Pourtant la France surproduit de manière très propre mais ne décarbonne pas ses usages. Dans ce contexte, le bon sens élémentaire commande de prioriser les efforts sur les mesures de sobriétés, d'efficacité, et les moyens de consommation décarbonés.

La France doit reprendre la main sur sa souveraineté électrique sans avoir à répondre à des objectifs venus de l'extérieur.

LES POTENTIELS ET LES ATTENTES

Rééquilibrage offre/demande. Transfert des usages. Variabilités. Coûts de l'énergie.

Le potentiel du nucléaire et de l'hydroélectrique n'est pas atteint. L'ajout de 65 TWh issus de l'éolien maritime au mix actuellement en place couvre largement l'objectif à 580 TWh à l'horizon 2035. Un potentiel supplémentaire de 63 TWh issu de l'éolien terrestre et du photovoltaïque est annoncé. Vouloir en développer encore plus est une folie. (Crecep.org « quel mix énergétique en 2035 »).

C'est dit, la France va battre des records d'exportation pour l'année 2024 d'environ 90 TWh. Paradoxalement la facture augmente. **Nous savons aussi que nous surproduisons et générons des pertes.** Elles sont causées par l'intervention de l'éolien et du photovoltaïque quand on n'en a pas besoin. (Bilan RTE 1^{er} semestre 2024). Nous avons créé un déséquilibre incontrôlable entre L'offre et la demande.

Notre production est décarbonée à 95% mais nous ne parvenons pas à décarboner nos usages au rythme où on le devrait. Le bon sens veut qu'on priorise les moyens de consommation pour acter le transfert des usages.

La PPE3 propose l'inverse et va encore plus loin. Il faut multiplier le parc intermittent. Les réseaux devront s'adapter à ce développement. Nous devons adapter nos usages à la variabilité de ces productions c'est-à-dire faire soumettre l'activité de 68 millions d'habitants aux caprices du vent et au gré de l'ensoleillement.

C'est assurément conduire le pays dans l'abîme. Les surcoûts de raccordement sont évalués à 200 milliards. C'est évidemment une perte de compétitivité et une explosion de la facture du consommateur qui seront inévitables, sans justification.

C'est une perte de souveraineté, et une privatisation sur-subsventionnée des entreprises de production d'énergie qui se réalise au détriment des consommateurs, mais aussi de notre cohésion énergétique et sociale nationale.

Dans le cadre où le ministère concerné envisage une démarche pragmatique, c'est-à-dire de revenir à la raison nous proposons :

Réindustrialisation, potentiel énergétique.

En raison de la présence du TECHNOPORT, les habitants attendent une réindustrialisation cohérente constituée de PME et d'industries légères.

Dans le cadre de la Loi APER cette zone a été dédiée au développement du photovoltaïque en toiture et en ombrière.

Le potentiel hydroélectrique est une réalité locale. Dans l'emprise communale un barrage est installé sur la Saône. Celui-ci est à l'abandon et VNF n'envisage aucune intervention. S'il s'effondre cela provoquera un assèchement en amont et des inondations en aval. Une intervention rapide est donc nécessaire et peut être l'occasion d'y inclure une production d'électricité. Identique à celle développée sur la commune de PAGNY LE CHÂTEAU en mesure de produire plus de 8000 MWh/an.

Au-delà de 2035, l'intervention d'un SMR au niveau du TECHNOPORT est également envisageable. Il faut y penser dès maintenant. Cette technologie a l'avantage d'une polyvalence entre électricité et réseau de chaleur. C'est aussi l'assurance d'emplois pérennes et durables.

Une réindustrialisation réfléchie entraîne le désenclavement des communes. La ruralité qui représente 80 % du territoire, n'est sollicitée, au nom de la solidarité, que pour éponger les carences des grandes agglomérations. En retour il est évident qu'elle est déconsidérée et délaissée.

La réindustrialisation est conditionnée à la stabilité d'approvisionnement énergétique. Seuls les moyens pilotables et maîtrisables sont en capacité de remplir cette fonction et nous avons les capacités de les accueillir.

L'agriculture, secteur économique essentiel.

La souveraineté alimentaire est essentielle pour un pays développé de 68 millions d'habitants. Comme pour l'énergie, les mêmes causes entraînent les mêmes effets. Mal considérée, la filière agricole Française est soumise aux enjeux globalisés d'un marché mondialisé au détriment des enjeux Nationaux. Particulièrement sollicitée dans la lutte contre le réchauffement climatique, on lui fait souvent un procès d'intention injuste. Plus vertueuse que bien d'autres, la filière Française paye son engagement au prix fort, jusqu'à se mettre en péril. Le modèle imposé a entraîné la mort des petites exploitations, condamné les moyennes et ne laisse la place qu'à une agriculture industrielle ouverte à une concurrence débridée et déloyale qui paupérise le secteur et impose des pratiques nocives pour le climat.

La filière agricole Française doit faire l'objet d'un protectionnisme sans faille et bénéficier d'une politique Nationale indépendante. Il faut encourager et réintroduire de plus petites structures diversifiées destinées à alimenter des circuits courts. Les circuits courts sans intermédiaires permettent une plus grande compétitivité, une plus juste rémunération des producteurs et ont un impact positif sur les transports. Ils permettent aussi de mieux adapter l'offre à la demande et ainsi d'adapter une agriculture raisonnée et donc plus vertueuse. Enfin il faut admettre sans idéologie, qu'un secteur soit moins décarboné qu'un autre en fonction du service rendu d'autant plus que l'agriculture doit déjà faire face aux aléas climatiques.

La mobilité.

C'est également un enjeu majeur, d'autant plus en ruralité où les territoires ont été dépouillés des services. La survie des populations rurales est liée aux mobilités. Les distances, toujours plus longues pour accéder aux besoins de base, au travail, aux services, à la santé n'encouragent pas le recours aux mobilités douces, plus chères à développer de ce fait. Les connexions aux grands pôles d'activité se dégradent et les aires de covoiturage n'ont qu'une efficacité limitée.

L'autonomie et le prix des moyens de transport moins carbonés posent aussi des questions. La population est vieillissante et les budgets de la population active ne sont pas extensibles. Redimensionner le gabarit des véhicules thermiques en les équipant de motorisations peu consommatrices auraient aussi des effets bénéfiques.

Les taxes ou autres contraintes n'y changeront rien. Face à ce constat, afin de réduire les trajets, il faut réinventer un tissu économique rural. Le désenclavement et la relocalisation des activités sont essentiels. Nous atteignons un point de bascule. Cela fait des années qu'on dit qu'il faut le faire et qu'on fait tout l'inverse.

A plus grande échelle, le potentiel des voies d'eaux est une réalité. La batellerie jouait un rôle économique important avant qu'on ne l'enterre avec le projet de continuité du canal à grand gabarit qui devait relier le Rhône au Rhin. Malgré des millions consacrés à des études, par pure idéologie et au nom de l'écologie, on a jeté le projet à la poubelle sans plus de considération.

Le logement.

C'est là aussi un secteur majeur en termes de réduction de l'empreinte carbone. Le logement éco responsable est une solution qui acte le transfert des usages et a des effets bénéfiques sur plusieurs années. Le logement neuf ou ancien interagit sur trois leviers. L'efficacité, la sobriété et l'autoconsommation. Les règles d'urbanisme (comme par exemple l'orientation des bâtiments) pourraient prendre en compte ces interactions.

Dans tous les cas, le logement nécessite des investissements à longs termes amplifiés par des surcoûts immédiats induits par la nécessité climatique. L'explosion des coûts mêlés à l'augmentation des taux d'intérêts freinent le développement, malgré une demande grandissante.

L'utilité de focaliser les aides sur ce secteur est avérée. Des dispositifs tels que l'abaissement de la TVA, voire la suppression, le prêt à taux zéro et un crédit d'impôt conséquent directement liés aux travaux d'efficacité, de sobriété et d'autoconsommation sont efficaces et plus appropriés qu'un système subventionné ouvert à des malversations. Un barème d'intervention des entreprises pourrait avoir son utilité afin d'éviter les excès et la concurrence déloyale.

Les budgets communaux sont rarement à la hauteur des coûts de la rénovation énergétique. La volonté est là et c'est frustrant de constater qu'on préfère orienter la richesse publique au profit des promoteurs de l'énergie.

Le tourisme rural et fluvial.

Il représente un potentiel économique important. Nous sommes idéalement situés entre des villes dotées de pôles d'attraction qui drainent un public international. Notre potentiel fluvial propose autre chose et constitue un potentiel évident.

Cependant l'attractivité d'un territoire repose aussi sur son authenticité et son cadre de vie qu'il faut préserver à tout prix. Chaque village a ses particularités et son équilibre. Il faut le respecter.

Anticiper les effets du réchauffement climatique. Préserver l'environnement.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'anticiper pour se protéger des épisodes climatiques violents, dévastateurs, répétitifs, malheureusement inéluctables.

Intervenir sur la topographie des territoires pour protéger les populations est hors budget des communes rurales. La verticalité et la globalisation des décisions prisent sur le sujet n'est pas toujours compréhensible. L'état doit y consacrer un budget, mais aussi écouter et entendre les communes plus à même de considérer ses propres particularités. La nécessité de maintenir des structures de secours cohérentes et de les équiper est également importante.

73 % des populations mondiales d'espèces sauvages ont disparus en 50 ans. Raser des forêts, condamner des zones humides, envahir les espaces naturels pour y implanter des éoliennes ou des champs photovoltaïques n'a aucun sens. Le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) par sa délibération du 19 juin 2024 publiée en juillet alerte sur un développement désordonné des installations photovoltaïques qui menace les zones naturelles.

L'industrie photovoltaïque projette de détruire 150 000 hectares d'espaces naturels d'ici à vingt-cinq ans.

Le CNPN explique qu'il existe largement suffisamment de toitures, d'ombrières pour satisfaire les besoins sans artificialiser d'avantage, point de vue partagé par **la Confédération Paysanne.**

Alors que la Loi ZAN restreint le développement des communes en ne leur laissant la possibilité d'un seul hectare, l'emprise du photovoltaïque représente à elle seule 4,3 ha de zones naturelles sacrifiées par commune (150 000 : 34935 communes). C'est totalement incohérent.



LA PPE3 POUR NOTRE TERRITOIRE :

Notre commune possède des atouts de développement toutefois conditionnés à une considération effective de nos territoires.

Nous avons parfaitement intégré la nécessité d'appliquer les mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. Elles sont consenties et déjà appliquées depuis longtemps. On peut même dire que le monde rural est généralement précurseur (Eclairage public, tri sélectif, gestion des déchets etc...).

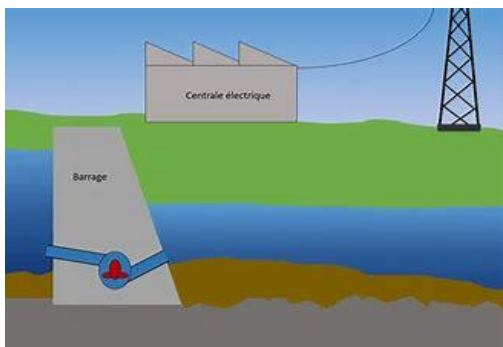
Nous sommes pour les projets en autoconsommation, individuels ou collectifs, solaire, photovoltaïque (Toiture, ombrière, ancienne décharge uniquement). La géothermie sur nappe, les PAC également. Ce qui manque, c'est le financement et l'aide administrative à monter des projets collectifs. C'est identique pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. C'est très facile de raser une forêt pour implanter des productions intermittentes mais très compliqué pour isoler un bâtiment public.

La mobilité est un enjeu vital. Vouloir l'électrifier brutalement n'est pas réalisable. La suppression continue des moyens de transport commun confirme l'abandon de la ruralité et ne va pas dans le bon sens. Nous ne pouvons donc compter que sur nos moyens individuels. Consentir à des moyens plus efficaces et moins consommateur nous semble plus approprié et plus à portée des budgets. Les mesures coercitives et punitives ne seront jamais intégrées.

Toutefois en dehors du tronc commun, nous souhaitons que soit pris en compte notre potentiel hydroélectrique au niveau du barrage dit de « LECHÂTELET ». Si ce barrage n'est pas réhabilité c'est tout l'écosystème sur des kilomètres en amont et en aval qui sera bouleversé.

Au niveau du canal à grand gabarit, dont le débit est lui-même piloté à partir d'un barrage en amont, l'intervention d'un SMR est possible sur le TECHNOPORT. Cela entraînera de fait la réindustrialisation du territoire et le désenclavement des communes.

L'agriculture doit faire l'objet d'un protectionnisme National sans faille et, comme le secteur de l'énergie, ne répondre qu'à une politique et des enjeux nationaux. La réintroduction de petites et moyennes exploitations et l'encouragement de circuits courts sont indispensables dans un objectif d'économie circulaire. Cela diminue les transports et renforce la cohésion sociale.



CONCLUSION :

L'énergie est un bien commun. Pour parvenir à être efficace il faut avant tout une politique globale cohérente. C'est loin d'être le cas. Si l'intérêt général doit prédominer, la politique proposée est incompréhensible. Elle annonce plus un délabrement qu'une reconstruction.

Dans le cas de la France on a introduit inutilement des intervenants privés en les abondants d'aides publiques. Pour l'essentialiser, on prétend que c'est pour sauver la planète. On demande à chaque territoire d'être autonome. C'est une gageure. La majorité de notre approvisionnement électrique provient d'un système mutualisé financé par tous, à vocation d'approvisionner partout, de manière équitable, à des prix supportables pour chacun comme ça l'a été pendant 40 ans.

Le réseau a été calibré à cette fin. Il n'en existe qu'un. Vouloir le soumettre aux caprices des énergies intermittentes constituées d'une multitude de productions privées n'a aucun sens. C'est dangereux et coûteux. 200 milliards sont annoncés comme un acquis. Il en est de même pour l'obligation d'adapter nos activités professionnelles, culturelles et sociales à cette intermittence, sans aucune évaluation.

Dans le cas de figure de la France, Les productions intermittentes ne pourraient se concevoir que sous l'angle d'un complément mobilisable à la demande, selon le besoin. Elles n'en ont pas la capacité physique. Les prioriser est une ineptie idéologique.

Plus localement on voit des mégastructures ultra subventionnées se développer en ville, sans relation avec l'urgence climatique, pendant que nous sommes bloqués par manque de moyens. En revanche on nous propose de dégrader notre cadre de vie pour combler des besoins. C'est dans tous les cas payer un lourd tribut sans en comprendre le sens. La solidarité unilatérale à des limites.

La proposition de la PPE3 ne rassure pas sur les coûts de l'électricité. Cette perspective nous conduit face à un « mur financier » insupportables pour les budgets publics et privés. Cela freinera considérablement les investissements utiles à la décarbonation de nos usages. Dans tous les cas la France sera plongée dans un marasme économique sans précédent.

Nous proposons la sortie du marché privé de l'énergie. Ce marché spéculatif injuste ne protège pas le consommateur. Nous demandons le retour au monopole public de l'électricité, seule garantie de productions de qualité, à des prix compétitifs accessibles par tous qui sont également une garantie pour la stabilité sociale. L'énergie doit être une prérogative régalienne considérée dans l'intérêt de tous.